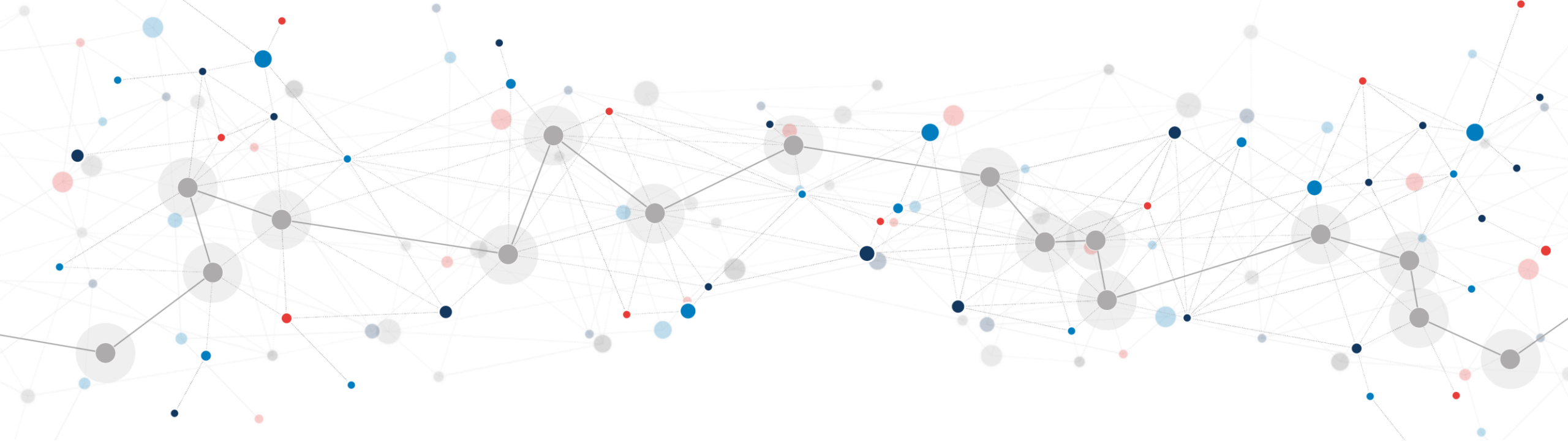




Comment assurer le développement des services d'IA au bénéfice de tous ?

Réunion annuelle Fratel

Antoine Gracia Victoria

Les opinions exprimées dans cette présentation sont les miennes et ne reflètent pas celles de Compass Lexecon, ni celles de ses clients.

Les autorités de concurrence ont bien en main les problématiques posées par le numérique

- Le numérique est un « accélérateur » de pouvoir de marché, en raison notamment :
 - Des effets de réseaux
 - Des économies d'échelle et de gamme (du fait des coûts fixes)
- Les autorités de concurrence tiennent pleinement compte de ces notions dans leurs décisions
- En outre, elles n'hésitent pas à sortir des chemins balisés pour envisager de nouvelles théories d'atteinte à la concurrence : la théorie des écosystèmes

Le régulation ex ante doit compléter l'intervention ex post

- La politique de la concurrence présente des limites intrinsèques de vélocité, d'universalité et de proactivité
- Le règlement européen sur les marchés numériques (DMA) complète la politique de la concurrence
 - Amelia Fletcher, Jacques Crémer, Paul Heidhues, Gene Kimmelman, Giorgio Monti, Rupperecht Podszun, Monika Schnitzer, Fiona Scott Morton, Alexandre de Streel, The Effective Use of Economics in the EU Digital Markets Act, Journal of Competition Law & Economics, Volume 20, Issue 1-2, March-June 2024, Pages 1–19, <https://doi.org/10.1093/joclec/nhad018>
- La nécessité d'aller un cran plus loin, avec une régulation ex ante des prix, plus traditionnelle ?
 - Commissions versées par les éditeurs d'applications aux magasins d'applications
 - Ce que fait l'Arcep dans le cloud avec l'encadrement des frais de transfert de données et de changement de fournisseur (loi SREN)

L'IA générative = problèmes²

- Des sources de barrières à l'entrée démultipliées (accès aux intrants)
- Les grands acteurs du numérique imbriquent ces nouveaux services sur leurs services existants (ex : Copilot)
- Des enjeux de concurrence eux aussi démultipliés ? Oui selon un avis récent de l'Autorité de la concurrence

Comprendre et pratiquer l'IA : un double enjeu pour le régulateur

- Comprendre est capital. Faire est nécessaire
- Retour d'expérience sur l'utilisation de l'IA générative chez CL
- L'IA peut aussi fournir au régulateur de nouveaux outils – l'exemple de l'enquête récente de la Commission Européenne dans le secteur des pneumatiques